

Accueil de loisirs Paul Langevin

N° habilitation :

Extrascolaire : 0780720CL000620

Périscolaire : 0780720AP001021

PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2026

Directrice : Belguesmia Dehbia

Directeur adjoint : Ainouz Younes

Coordinateur Local : Fatiha Rahmoune



TABLE DES MATIERES

1.	LA VILLE	3
	1.2. Localisation	3
	1.3. La commune d'agglomération.	3
	1.3.1 Les quartiers.	3
2.	IFAC SARTROUVILLE ANIMATION (ISA)	4
	2.1. Les missions.....	4
	2.2. Les structures	4
	2.3 Les moyens humains	4
	2.3. Les objectifs éducatifs	5
	2.3.1.Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :.....	5
3.	LA DEMARCHE D'INCLUSION DE SARTROUVILLE ANIMATION POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	6
	3.1. Notre démarche d'inclusion :	6
	3.1.1.Nos objectifs :	6
	3.2. Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P	6
4.	L'ACCUEIL DE LOISIRS	8
	4.1. Situation géographique.....	8
	4.2. Les caractéristiques de la population.....	8
	4.3. Les horaires de fonctionnement	8
	4.4. Les locaux.....	8
	4.5. L'équipe d'animation	9
	4.6. Les fréquentations selon les périodes (matin, soir, mercredi, vacances).....	9
	4.7. Le public accueilli	9
5.	LE CONSTAT ET LE DIAGNOSTIC	10
	5.1. Les intentions pédagogique du projet	10
	5.2. Les objectifs généraux et opérationnels	11
	5.3. Le plan d'action.....	12
6.	LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	15
	6.1 Les ressources de l'accueil :	15
	6.2. Le budget alloué	15
7.	LES CRITERES D'EVALUATION	15
8.	LE FONCTIONNEMENT	15
	8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaires.....	17
	8.2. Les mercredis et vacances scolaires :	17
	8.3. L'accueil du matin et du soir	17
	8.4. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs	18
	8.5. Temps récréatifs	18
	8.6. Activités dirigées	18
	8.7. Le temps de restauration.....	19
	8.8. Temps de repos.....	20
	8.8.1. Le temps calme	20
9.	LES CHARTES IFAC SARTROUVILLE ANIMATION	21
	9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation	21
	9.2. Les temps récréatifs	22
	9.3. Le temps calme	23
	9.4. Les règles de vie	24
	9.5. Sanctions et punitions	25
	9.6. Les règles de bon voisinage	26
10.	LA SECURITE BATIMENTAIRE	27
	10.1. Plan du bâtiment,.....	27
	10.2.Le fonctionnement des pharmacies.....	27
	10.3. Listes des documents obligatoires à afficher.....	27

PREMIERE PARTIE :

Présentation du contexte de l'accueil collectif de Mineur



1. La ville

1.2. Localisation

Sartrouville est situé dans le département des Yvelines, en région Ile de France. La ville se trouve à 15 km à l'ouest de Paris, dans la partie Nord de la boucle de seine, dite « boucle de Montesson ».

Elle est par sa population, la deuxième ville de Yvelines après Versailles, sa densité est de 6117 habitants/km2 et comprend 52 648 habitants (recensement 2016).

Sartrouville se situe à proximité d'importants pôles d'emplois de la Région Parisienne : Paris, La Défense, Cergy Pontoise. Elle bénéficie pour les rejoindre, d'une bonne desserte routière et ferroviaire puisqu'elle est desservie à la fois par la SNCF (St Lazare) et la ligne A du RER qui permettent de rejoindre Paris et La Défense en moins d'un quart d'heure.

1.3. La commune d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération Saint Germain/ Boucle de Seine (CASGBS) existe depuis 2016, elle est le résultat de la fusion de trois intercommunalités :

- La commune d'agglomération de la boucle de seine,
- La communauté d'agglomération Saint Germain en Seine et Forêts
- La communauté de communes Maisons-Mesnil
- L'adhésion de la ville de Bezons dans le 95.

Elle comprend les 19 communes suivantes : Aigremont, Bezons, Carrières sur Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy sur Seine, L'étang le Ville, Houilles, Louveciennes, Maisons Laffitte, Mareil-Marly, Marly le roi, Le Mesnil-le Roi, Montesson, Le Port Marly, saint Germain en Laye, Sartrouville, Le Vésinet.

1.3.1 Les quartiers.

Le territoire communal est très fortement urbanisé, l'espace urbain occupant plus de 92% de la superficie totale (8,42km2) contre 8% d'espace rural.

La ville se compose de deux parties bien distinctes avec comme frontière symbolique le RD 308, l'avenue Maurice Berteaux qui traverse Sartrouville de puis Maisons Laffitte jusqu'à Houilles.

Les quartiers du plateau font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine depuis quelques années, notamment dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Trois quartiers sont classés QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) : les Indes, Le mont Olivet au vieux pays et le quartier de la Marinière à la croix Mallard.

Dans les quartiers du plateau le taux de chômage est plus élevé et la catégorie socio professionnelle moins favorisée majoritairement composée d'employés et d'ouvriers.



Les quartiers proches du centre-ville se modifient également fortement avec les constructions d'immeubles et de pavillons individuels sur les espaces privés que vendent beaucoup de Sartrouillois.

Ces transformations majeures et la proximité avec Paris attirent de plus en plus d'habitants de la petite couronne.

Composés majoritairement de familles actives, la catégorie socio professionnelle est élevée (beaucoup de cadres), les besoins de garde sont donc importants.

2. Ifac Sartrouville Animation (isa)

En 2016, la mairie a lancé un appel d'offre sous la forme d'une DSP (Délégation de Service Public), l'ifac (Institut de de Formation, d'Animation et de Conseil) qui s'est vu confié la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Sartrouville pour une durée de 5 ans. Cette DSP vient d'être renouvelée pour 5 nouvelles années

2.1. Les missions

Le Délégué assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par un contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière.

Dans les conditions fixées au contrat, le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- Gérer les accueils de loisirs maternels, les accueils de loisirs élémentaires, les accueils pour les jeunes (ACM du mercredi et des vacances scolaires).
- Organiser les activités périscolaires comprenant l'accueil préscolaire et postscolaire
- Assurer la facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers.
- Accueillir les usagers, garantir leur sécurité, organiser et coordonner les activités dans les conditions réglementaires en vigueur
- Gérer les relations avec les familles ;
- Gérer les inscriptions des enfants dans les structures.
- S'engager à assurer la sécurité, l'hygiène, le bon fonctionnement, la continuité, la qualité optimale ainsi que la bonne organisation du service aux usagers afin d'offrir à ces derniers une prestation conforme à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public de cette nature.

2.2. Les structures

- 13 points d'accueil périscolaire ouverts le matin et le soir pendant le temps scolaire
- 6 à 4 accueils de loisirs maternels ouverts les mercredis et vacances
- 3 accueils de loisirs élémentaires ouverts les mercredis et vacances
- 2 accueils de loisirs adolescents : le Club Ado ouvert pendant les vacances et l'espace 11/17 ouvert tous les soirs, les mercredis et les vacances de 14 à 19h.

La ville de Sartrouville en qualité de délégataire de service public est propriétaire des infrastructures, les accueils périscolaires et extrascolaires sont gérés par ISA.

2.3 Les moyens humains

Il comprend 82 postes répartis de la façon suivante :

- 5 coordinateurs locaux responsables d'un secteur comprenant un accueil extrascolaire et de 2 à 4 accueils périscolaires



- 13 directeurs et 3 adjoints répartis sur l'ensemble des accueils périscolaires.
- 54 animateurs en CDI ou CDD soirs mercredis et vacances dont 34 effectuent également l'accueil du matin
- 4 remplaçants

L'entretien, les réparations et le personnel de restauration sont assurés par les agents municipaux. La restauration est déléguée à Convivio dans le cadre d'une DSP.

2.3. Les objectifs éducatifs

Ils favorisent :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La connaissance de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre

Il favorise la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension et de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

2.3.1. Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :

Même si les projets pédagogiques sont déclinés par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de la ville, ils reprendront les moyens transversaux du projet péri-éducatif pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les Sartrouillois. Ces moyens sont :

- **L'aménagement des accueils** : il s'agit de créer une homogénéité des espaces dédiés aux enfants sur le territoire, participant à la construction d'une qualité pour l'ensemble des accueils.
- **Les malles pédagogiques** : le format de ces malles/animations permet de répartir les enfants dans les différents espaces de l'accueil périscolaire et sur les temps récréatifs le mercredi et vacances scolaires.
- **Les vacances à thème** : elles sont régulièrement mises en place sur les structures mais de façon individuelle, l'idée est de proposer une dynamique spécifique au sein de nos équipes et d'immerger les enfants dans un univers en sortant de la routine des programmes d'activités.
- **Le projet écocitoyen** : en sensibilisant à la protection de la planète, aux problématiques liées à l'écologie et au développement durable.
- **Développer le partenariat local** : en développant les projets avec les autres acteurs locaux de la ville de Sartrouville : associations, municipalité, l'éducation nationale....
- **Renforcer les relations avec les familles** : en continuant d'améliorer nos moyens de communication et en impliquant plus souvent les familles dans la vie des accueils de loisirs par le biais d'évènements familles, de la fête de POP (fête annuelle en direction des sartrouillois, présentant les structures de loisirs et des animations ludiques).



- **Démarche d'inclusion des enfants en situation de de handicap au sein de nos structures** : cela par le biais de sensibilisation auprès des enfants, de la mise en place d'un accueil personnalisé(pap).
- **Les clubs** (English et digital) : Proposer des stages d'immersion d'une semaine pendant lesquelles les activités de l'accueil de loisirs seront proposées en langue anglaise. Le digital club propose une initiation au numérique sous forme de stage pour les élémentaires et adolescent pendant les vacances scolaires (sauf Noël).
- **Les mini-séjours** : proposition de mini séjour pour les élémentaires et la jeunesse durant la période estival.
- **La démarche qualité** : les familles et les enfants seront sollicités sur la satisfaction du service par le biais de questionnaire ou d'échange.

3. La démarche d'inclusion de Sartrouville Animation pour les enfants en situation de handicap

3.1. Notre démarche d'inclusion :

Elle se réfléchit et se construit collectivement. Elle doit viser des objectifs réalistes au regard de la situation de l'enfant et du contexte de l'accueil.

Évaluer en équipe la nécessité d'élaborer un projet d'inclusion qui doit impliquer la famille, l'enfant, l'équipe d'animation et le cas échéant d'autres partenaires (enseignants, professionnels médico-sociaux...).

3.1.1. Nos objectifs :

- Offrir aux enfants en situation de handicap et accueillis en milieu ordinaire, un mode de garde adapté et de qualité.
- Offrir un service de qualité pour les familles, adapté à leurs besoins spécifiques en leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale : (horaire, conditions d'accueil des enfants).
- Mise en place d'un événement autour de cette thématique.

3.2. Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P

- Les accueils de loisirs d'ifac Sartrouville Animation favorisent l'accueil des enfants en situation de Handicap.
- Afin de faciliter leur inclusion, un Protocole Accueil Personnalisé (PAP) doit être construit avec les familles, les équipes et les partenaires.
- Ce protocole établit avec les familles la notion d'engagement réciproque. Il s'assure que les besoins de l'enfant peuvent être pris en compte dans chaque accueil collectif sollicité, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

Le Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) permet de :

- Accueillir l'enfant handicapé dans des conditions adaptées.
- Définir les responsabilités des acteurs concernés (famille, partenaires...).
- Organiser les conditions qui vont garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant en situation de handicap au sein des différentes structures.
- Accompagner et faire évoluer l'accueil de l'enfant.



DEUXIEME PARTIE :

Le projet pédagogique



4. l'accueil de loisirs

4.1. Situation géographique

L'accueil de loisirs P. Langevin se situe dans les locaux de l'école maternelle du même nom, 17 rue de la convention.

Il se situe dans le quartier de la croix blanche, essentiellement pavillonnaire

La structure est habilitée par la SDJES les mercredis et les vacances pour un maximum de 140 enfants : 70 élémentaires et 70 maternels

Sur le temps périscolaire pour 150 enfants dont 110 de moins de 6 ans.

Une nouvelle sectorisation a été mise en place afin de continuer à accueillir les enfants en respectant les capacités d'accueil du centre de loisirs. Les enfants dont les parents sont domiciliés côté seine sont ralliés au centre de loisirs Daniel Casanova.

4.2. Les caractéristiques de la population

Les familles sont majoritairement issues de la catégorie socio-professionnelle supérieure (cadres supérieurs) et les deux parents travaillent.

L'accueil de loisirs répond en premier lieu à un besoin de garde sur le temps périscolaire qui est le site où l'effectif quotidien est le plus élevé de la ville de Sartrouville.

Pour autant, les parents de ce secteur sont très impliqués dans la vie scolaire de leur enfants (conseil d'école, commission menu...) et sont très attentifs à ce qui est proposé à leur enfants sur l'accueil de loisirs.

4.3. Les horaires de fonctionnement

En périscolaire :

- Le matin de 7h15 à 8h30
- Le soir de 16h30 à 19h

Le mercredi et pendant les vacances :

- De 7h15 à 19h

4.4. Les locaux

L'accueil de loisirs dispose de :

- 3 Salles d'accueil (2 salles pour les maternels et 1 salle à l'étage pour les élémentaires)
- 1 bureau
- 2 sanitaires
- 1 Régie

Les locaux partagés avec l'école :

- Les deux Salles polyvalentes (celle de l'école et celle de l'accueil)
- La salle d'activité maternelle
- 1 des trois dortoirs
- La salle de restauration
- Les sanitaires de l'école
- La cour de récréation



4.5. L'équipe d'animation

Le nombre d'animateurs varie en fonction de l'effectif enfant dans le cadre réglementaire, soit :

- 1 animateur pour 10 enfants maternels et 1 pour 14 enfants élémentaires, sur le temps périscolaire
- 1 animateur pour 8 enfants maternels et 1 pour 12 enfants élémentaires, le mercredi et les vacances scolaires

Dont :

- 50 % au minimum sont titulaires du BAFA complet ou d'un titre équivalent
- 30 % au maximum sont en cours de formation BAFA (stage pratique en cours ou validé)
- 20 % au maximum sont sans qualification.
-

L'accueil de loisirs Paul Langevin, se compose de :

Directrice : 1 titulaire du BPJEPS

Adjoint : 1 stagiaire BEPEJS :

L'équipe de direction s'oriente vers un accompagnement formateur des animateurs car la majorité des animateurs sont jeunes et n'ont pas d'expérience.

Animateurs : 11 à 13, dont 6 titulaires du BAFA, 4 en cours de formation BAFA et 3 Non diplômé.

4.6. Les fréquentations selon les périodes (matin, soir, mercredi, vacances)

La structure est habilitée par la SDJES les mercredis et les vacances pour un maximum de 140 enfants : 70 élémentaires et 70 maternels

Sur le temps périscolaire pour 150 enfants dont 110 de moins de 6 ans.

Sur le temps périscolaire, 100 enfants maternels en moyenne sont accueillis après l'école et une vingtaine d'élémentaire à partir de 18h à l'issue des études surveillées. Pour les accueils du matin, nous accueillons une 12 de maternels et une dizaines d'élémentaires en moyenne. Le mercredi, la fréquentation moyenne est de 55 pour les maternels et une trentaine pour les élémentaires. Ce sont majoritairement les mêmes enfants qui fréquentent les différents temps scolaires, 50% sur les temps de période scolaire.

Pendant les vacances scolaires, nous accueillons 50 maternels et 40 élémentaires en général.

4.7. Le public accueilli

Les enfants accueillis sont âgés de 2 ½ ans à 10 ans. Ils sont obligatoirement scolarisés dans les écoles maternels et élémentaires P. Langevin.



5. Le constat et le diagnostic :

- **Accueil des petits dans une salle éphémère et non adaptée aux activités manuelles** : la salle prévue pour les petits est un dortoir aménagé le mercredi en salle d'activités, plusieurs contraintes sont liées à cette salle, nous ne pouvons pas mettre en place d'activités salissantes, nous ne pouvons rien accrocher au mur, l'aménagement est provisoire et à améliorer, cette situation dure depuis l'inauguration du centre de loisirs, malgré une amélioration en établissant un fonctionnement qui permet aux groupe des petits d'être dans la salle des grands pour pouvoir profiter d'activités salissantes telles que la peinture, le plâtre et la poterie, cela reste insuffisant.
- **Règles de vie** : il y a eu un grand accompagnement des enfants pour l'assimilation des règles de vie établit avec leurs animateurs au cours de cette année, les résultats commencent à se ressentir depuis février, je pense qu'il faut continuer pour l'année prochaine afin que les enfants gardent et développent les bons réflexes dans ce cadre.
- **Continuer à accompagner les enfants élémentaires sur l'autonomie lors des temps de repas** : un travail régulier est mis en place sur l'autonomie sur les temps de repas, ces actions ont été mis en place principalement sur le public élémentaire, mise en place de la table, service seul en autonomie, débarrassage et nettoyage de leurs espaces. (il est nécessaire de continuer à développer l'autonomie des enfants sur les temps de repas, c'est pour cela que je remets ce constat).
- **Au cours de l'année les enfants ont découvert plusieurs domaine culturels** : spectacles de théâtre, cinéma, visite de musée, art plastique en réalisant des toiles avec les animateurs...Nous continueront à favoriser la découverte de différents monde culturels par les enfants afin de leurs permettre à s'ouvrir vers la diversité artistique.
- **Pour les accueils du soir** : le fonctionnement mis en place permet de proposer aux enfants tous les soirs deux ateliers manuelles et différents pôles ludiques, ces ateliers sont proposés par les animateurs en s'assurant que les enfants participent au moins une fois par semaines, je pense maintenir ce fonctionnement et si possible proposer un atelier manuel supplémentaire.

5.1. Les intentions pédagogique du projet

Pour l'année prochaine, nous souhaitons continuer à développer le travail entamé en cours de cette année : permettre à l'enfant de découvrir plusieurs domaine culturels.

Nous souhaitons aussi initier les enfants à la découverte du recyclage en créant différents objets avec des matériaux déjà utilisés.



5.2. Les objectifs généraux et opérationnels

Favoriser la découverte de différents monde artistique

- *Participer à des ateliers d'art plastique, visiter des musées, découvrir des spectacle de théâtre...*
- *Découvrir et développer de nouvelles compétences*
- *Coopérer, échanger*

Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant afin de lui permettre :

- *De jouer seul, de respecter son rythme*
- *De se repérer seul dans les espaces qui lui sont alloués*
- *S'approprier leurs espaces et s'y épanouir*
- *D'être sensibilisé à la différence et à la diversité*
- *De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et les règles de vie*

Permettre au enfants de participer à des moments festifs en incluant les familles

- *Ouvrir l'accueil de loisirs à des évènements festifs*
- *Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires*

Initier des notions de recyclage et de réutilisation chez l'enfant afin que les enfants soient :

- *Sensibilisés à la réutilisation des matériaux récupérés*
- *Capable de savoir reconnaître et utiliser les outils nécessaires au tri*
- *Capable de réutiliser des matériaux de récupération dans des ateliers*

5.3. Le plan d'action

<p><i>Participer à des ateliers d'art plastique, visiter des musées, découvrir des spectacle de théâtre...</i></p> <p><i>Découvrir et développer de nouvelles compétences</i></p>	<p>Plusieurs activités diversifiées sont proposées au cours de la journée ou du temps périscolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Physiques : activités spécifiques, initiations sportives, jeux extérieurs et collectifs • Expression : peinture, musique, danse.... • Intellectuelles : jeux de réflexion, de mémorisation... • Manuelles : pliage, découpage, modelage... • Créatives, arts plastiques (peinture, modelage, sculpture) • Numérique : stop motion, court métrage ... • Organiser des sorties culturelles <p>Proposer un évènement festif un mercredi entre chaque vacances scolaires Ces évènements pourront se décliner de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des temps forts animés • D'évènement de type grand jeu, petites représentations, • Valorise les réalisations des enfants par des expositions <p>Proposer des vacances à thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 période de vacances = 1 thème commun à tous les accueils de loisirs d'après un œuvre littéraire, cinématographique ou l'actualité du moment. • Imprégner les enfants et les équipes dans l'univers choisi sur toute la période (déguisements, décoration de la structure) • Proposer les activités en les adaptant à la thématique (jeu collectifs, manuels, d'expression) • Proposer une finalité et/ou un fil conducteur commun à tous les accueils <p>Sur les temps récréatifs, un espace créatif autonome est mis en place avec divers matériaux de récupération.</p>
<p><i>Coopérer, échanger</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • En favorisant les échanges au sein des groupes et sur les temps récréatifs. • Au travers des ateliers collectifs qu'ils soient manuels ou physiques • Par le partage des rôles sur les taches à faire lors des moments de repas
<p><i>De jouer seul, de respecter son rythme</i></p> <p><i>De se repérer seul dans les espaces qui lui sont alloués</i></p>	<p>En créant des espaces dédiés avec des repères visuels identifiés et identifiables par les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un espace détente pour lire, se calmer, se reposer, s'isoler • Un espace jeu d'imitation : cuisine, marchande, établi... • Un espace atelier avec du petit matériel de bricolage • Un espace jeu de construction : Kappla, lego, Duplo, mégamix • Un espace extérieur : ballons, vélos trottinettes... • Un espace jeux de société <p>En fonction de la taille des salles, certains de ces espaces ne pourront pas être aménagés de façon permanente.</p>

<p><i>S'approprier leurs espaces et s'y épanouir</i></p>	<p>En offrant des espaces définis et accueillant à chaque groupe avec des jeux adaptés à la tranche d'âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'espace des petits • En créant en cours d'année un espace commun aux moyens et grands <p>En mettant en place un affichage permettant aux enfants de se repérer dans les espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et/ou support de différents modes d'expression (pictogramme, dessins, ...) • Visite des locaux sous forme de jeux en début d'année
<p><i>D'être sensibilisé à la différence et à la diversité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une journée à thème en décembre • Mettre en place un grand jeu sur le thème de la différence et de la diversité • Mettre en place des temps de parole, café-théâtre
<p><i>De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et les règles de vie</i></p>	<p>Permettre à l'enfant d'être en situation de choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les temps d'activités dirigées • Dans les temps récréatifs <p>L'enfant pourra également ne pas participer à l'activité proposé par l'équipe, ce qui ne signifie pas que l'animateur n'invite pas à essayer et découvrir.</p> <p>Favoriser la réalisation de de projets et/ou d'activité par les enfants : En prenant en compte leur demandes au travers de questionnaires, boites à idées, conseil des enfants....</p> <p>Garantir la participation des enfants aux règles de vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et/ou support de différents modes d'expression (pictogramme, dessins, arbre des règles...) • Organiser des jeux autour des règles de vie • Faire participer les enfants au rangement collectif de la structure et des activités menées • Participer à la mise en place des couverts et au débarrassage lors des repas
<p><i>Ouvrir l'accueil de Loisirs à des évènements festifs</i></p>	<p>Proposer des soirées familles sur chaque accueil périscolaire le dernier vendredi avant les vacances scolaires. Ces soirées pourront se décliner de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le travail réalisé par les enfants (exposition, petites représentations...) • Jouer en famille (blind test, jeu de société, kermesses, défis...) • Participer avec vos enfants à une activité manuelle exceptionnelle • Une retransmission des photos et vidéos des différents moments de l'accueil <p>Programmer la fête POP annuelle d'ifac Sartrouville Animation. Cette manifestation sera proposée un samedi en fin d'année scolaire pour toutes les familles inscrites à ifac et proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des animations en familles (jeux, activités manuelles) • Des temps forts (petits spectacles, défis...)



	<ul style="list-style-type: none"> • De la restauration • Des informations sur les activités réalisées sur l'ensemble des structures au cours de l'année • Des informations pratiques : horaires, accueils, équipes, réservation ...
<p><i>Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires</i></p>	<p>Chaque accueil dispose d'une borne d'accueil identifiée et identifiable pour la famille.</p> <p>Un animateur se charge de l'accueil des familles le matin et le soir, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre à vos questions • Relayer les informations importantes de l'école ou à l'école • Informer sur la journée de l'enfant <p>Un affichage mensuel ou périodique et des informations sur le site internet et Facebook :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités proposées • Des événements • Des informations utiles <p>Un affichage permanent sur les informations internes à l'accueil de loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs pédagogiques • Les projets mis en place • Le déroulement d'une journée type <p>Une présentation du fonctionnement de l'accueil et de Sartrouville Animation par le directeur en début d'année à l'ensemble des parents de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement de la réservation à l'accueil • Inscription à Sartrouville animation • Explication des spécificités des PAI • Présentation de la journée type <p>Une participation au conseil d'école lorsque les parents en expriment le besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnement des parents • Présentation
<p><i>Sensibilisés à la réutilisation des matériaux récupérés</i></p> <p><i>Capable de savoir reconnaître et utiliser les outils nécessaires au tri</i></p> <p><i>Capable de réutiliser des matériaux de récupération dans des ateliers manuels</i></p>	<p>La mise en place d'ateliers et d'événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers de sensibilisation au développement durable • Des activités basées sur la récupération et la réutilisation de matériaux • Mettre en place une journée grand jeu sur le développement durable • Mettre en place des rituels éco citoyens sur les temps de la vie quotidienne (compostage, cuve à papier maché, boîte à récup) • Un atelier de création libre avec des matériaux de récupération



6. Les moyens de mise en œuvre :

6.1 Les ressources de l'accueil :

Livres (bibliothèque, livres achetés), recherche internet et site dédiés aux projets à destination des enfants, idées de projets émanant d'autres structures de loisirs...

6.2. Le budget

Le budget alloué pour l'année pour les sorties est de 5500 euros pour le matériel pédagogique, il est de 5000 euros (de sept à juin)

7. Les critères d'évaluation :

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS	OUTILS
Favoriser la découverte de différents monde artistique			
Participer à des ateliers d'art plastique, visiter des musées, découvrir des spectacle de théâtre...	Les ateliers d'art plastique, les sorties culturelles ont-ils été appréciés, des enfants ?	Nombre de projet, sorties culturelle	Baromètre enfant :
Découvrir et développer de nouvelles compétences	Les activités proposées sont-elles en adéquation avec les différentes familles d'activité ?	Nombre d'ateliers différents proposés. Activité nouvelles et originales	Sous forme de questionnaires pour les élémentaires et des smileys pour les maternels Feuilles d'activités, planning
Coopérer, échanger	Des temps d'échanges avec et entre les enfants sur les différents temps de la journée sont-ils mis en place ? Au moins 1 jeu de coopération par mercredi est proposé ?	La qualité des relations entre les enfants entre eux et avec les adultes, Le nombre de jeux de coopération proposés	Boites à idées Questionnaires de satisfaction Echanges quotidien Planning / fiches d'activités
Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant afin de lui permettre :			
De jouer seul, de respecter son rythme	Au moins 5 espaces différents sont proposés et identifiés par les enfants lors des temps récréatifs ?	Les règles d'utilisation et de fonctionnement des espaces, l'appropriation des espaces	Observation des équipes, aménagement des salles
De participer et de s'exprimer sur les choix des activités et des règles de vie	Au moins 50% des règles de vie et des projets ont été élaborer en concertation avec les enfants ? Les règles de vie sont-elles identifiées et respectées ?	La qualité des échanges sur les règles de vie La qualité et le nombre de proposition faites par les enfants	Retours oraux ou questionnaires destinés aux enfants, affichage, retour des équipes, qualité du rangement, autonomie des enfants sur les différents espaces



<p><i>De se repérer seul dans les espaces qui lui sont alloués</i></p> <p><i>S'approprier leurs espaces et s'y épanouir</i></p>	<p>Les espaces créés sont-ils connus des enfants ?</p> <p>Les enfants se sont-ils appropriés les différents espaces</p>	<p>Chaque espace est affiché par le biais de pictogrammes</p>	<p>Observation</p> <p>Retour équipe/enfants</p>
<p><i>D'être sensibiliser à la différence et à la diversité</i></p>	<p>Un événement a-t-il eu lieu durant l'année ?</p> <p>Les jeux mis en place ont-ils un impact positif sur les enfants ?</p> <p>Les enfants ont-ils répondu à au moins la moitié du questionnaire ?</p>	<p>Relationnel entre enfant</p> <p>Entraide</p>	<p>Questionnaire</p> <p>Jeux</p> <p>Observation</p> <p>Bilan</p>
<p>Permettre aux enfants de participer à des moments festifs en incluant les familles</p>			
<p><i>Ouvrir l'accueil de loisirs à des événements festifs</i></p>	<p>Au moins un événement famille est proposé à chaque période ?</p> <p>Au moins 50% des familles participent aux événements famille ?</p>	<p>Nombre de familles participants aux événements</p> <p>La qualité des échanges et l'adhésion des familles</p> <p>Les thèmes des événements</p>	<p>Retours verbaux</p> <p>Questionnaire de satisfaction</p> <p>Observation</p> <p>Planning des événements</p> <p>Listage des familles participantes</p>
<p><i>Faire connaître et faire comprendre les projets des accueils périscolaires et extrascolaires</i></p>	<p>L'affichage est-il à disposition des familles ?</p> <p>Des projets sont-ils mis en place en collaboration avec les différents acteurs de l'école ?</p>	<p>Le nombre de familles réagissant sur les réseaux sociaux</p> <p>Le nombre de demandes ou questions quotidiennes</p> <p>Les projets en collaboration avec l'école, la restauration</p>	<p>Baromètres familles Mercredi, péri scolaire, vacances scolaires</p> <p>Relation et communication avec les différents acteurs de l'école</p>
<p>Initier des notions de recyclage et de réutilisation chez l'enfant</p>			
<p><i>Sensibiliser à la réutilisation des matériaux récupérés, Capable de réutiliser des matériaux de récupération dans des ateliers manuels</i></p>	<p>Au moins une activité sur le thème du recyclage est proposée chaque mercredi ?</p> <p>Les enfants ont-ils réussi à créer des œuvres ou objets avec des matériaux de récupération ?</p>	<p>La qualité et le nombre d'œuvres réalisées, l'évolution des pratiques des enfants, le public accueilli à l'espace de création libre</p>	<p>Planning d'activités, observation, projets</p>
<p><i>Capable de savoir reconnaître et utiliser les outils nécessaires au tri</i></p>	<p>Les enfants connaissent-ils les différentes poubelles et leurs attributions ?</p> <p>Le compost est-il utilisé régulièrement ?</p>	<p>Le tri des déchets, les stocks de matériaux de récupération, le gâchis alimentaire</p>	<p>Le compost, observation, le service sur le temps de restauration</p>



8. Le fonctionnement

8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaires

7h15-8h30	16h30-19h00 (les animateurs sont présents à 16h15)
<p>7h15-8h20 Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre</p> <p>Espace bulle ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p> <p>8h20-8h30 Rentrée en classe Les animateurs emmèneront les enfants maternels dans leur classe et feront un retour aux ATSEM et aux enseignants. Les enfants élémentaires seront accompagnés à pied vers leur école par les animateurs.</p>	<p>16h15-16h30 Les animateurs prennent en charge les enfants dans leurs salles de classes ou dans le lieu fixé par la convention et/ou le contexte sanitaire</p> <p>16h30-17h00 Goûter</p> <p>17h00-18h00 Ateliers périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Eveil musical => malle d'expression• Art plastique et graphisme => ateliers arts• Jeux extérieurs => malle jeux sportifs et collectifs• Atelier créatif => atelier de réalisation d'objets• Activités encadrées sur le thème annuel de l'accueil <p>18h00-19h00 Accueil des enfants élémentaires Organisation par espace</p> <p>Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre => pôles aménagés et / ou malles pédagogiques</p> <p>Espace « je bulle » ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p>

8.2. Les mercredis et vacances scolaires :

- 7h15-9h15 : Accueil individualisé / temps récréatif
- 9h15-9h45 : Présentation de la journée /chants
- 10h00-11h30 : Activités dirigées
- 11h30-12h00 : Temps récréatifs
- 12h00-13h30 : Déjeuner
- 13h30-15h45 : Sieste pour les maternels de petite section
- 13h30-14h30 : Temps calme
- 14h30-16h15 : Activités dirigées
- 16h00-17h00 : Goûter
- 16h30-19h00 : Départs échelonnés / temps récréatifs

8.3. L'accueil du matin et du soir

7h15-9h15 : L'accueil du matin / Arrivée échelonnée des enfants



16h30-19h : L'accueil du soir / départ échelonné des enfants

Moments importants pour l'enfant et pour les familles, il est nécessaire de privilégier les temps d'échanges (même si l'on sait que les parents peuvent être pressés) et d'accueillir le ou les enfants de manière à les sécuriser sur l'ambiance" de la journée qui les attend. L'aménagement de l'espace et la disponibilité des animateurs présents doivent être la garantie pour les enfants et les parents que la journée sera agréable et bien organisée. Une information sur la journée en cours sera affichée et expliquée aux familles à l'accueil.

À ce titre, l'exigence demandée aux animateurs repose sur les critères suivants :

- Tenues et langages corrects, bienveillance dans les échanges avec les familles
- Dynamisme et disponibilité accompagner les enfants et les parents sur ces temps d'accueil

8.4. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs

Ce moment a pour but de permettre à l'enfant :

- Faire connaissance.
- Être informé sur le déroulement de la journée
- De choisir son activité, de s'identifier à un groupe.
- Jouer ou chanter en groupe.

Ce moment est animé par l'ensemble des animateurs, c'est un rituel et un repère temporel qui permet également de rappeler les règles de vie collectives. ¹

8.5. Temps récréatifs ¹

Pendant et après chaque activité et pendant les temps d'accueil, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire.

Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

8.6. Activités dirigées

Elles se déroulent le matin (10h30-11h30) et l'après midi (14h30-16h).

Les activités permettent d'accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

Pour élaborer et proposer des activités, l'équipe d'animation devra tenir compte des spécificités des enfants.

Les activités dirigées sont élaborées à partir du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ifac Sartrouville Animation.

Elles doivent être le fruit d'une réflexion de la part de celui qui la propose et une visée éducative ou pédagogique. L'équipe sera vigilante à proposer des activités réellement

Voir paragraphe 9. 2



diversifiées. Pour élaborer l'activité dirigée, l'animateur devra établir le contexte, l'objectif de l'activité, le déroulement, le matériel, l'espace où elle déroulera et le devenir de ce qui a été réalisé.

Les activités seront programmées chaque matin et après-midi en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses envies et en fonction du nombre de place. Au cas où l'une des propositions aurait une demande plus forte, l'équipe s'adaptera ou la proposera ultérieurement.

L'animateur englobe lors de sa menée un temps pour remplir la fiche d'activité (lors de la présentation de la séance) un temps de préparation, un temps d'activité, de rangement. Les enfants sont associés à l'ensemble de ces temps. Une activité peut se réaliser en plusieurs séances. (Atelier d'expression, activités manuelles, décoration des locaux, création d'une histoire, raconter une histoire).

Proposer une fois par trimestre pendant les mercredis et une fois par semaine pendant les vacances scolaires un grand jeu mis en valeur dans une histoire avec des personnages imaginaires. Choisir un thème par période devant permettre d'orienter, de colorer, de relier les choix des sorties, activités et des animations. Proposer un moment "festif" au terme des périodes notamment de vacances auquel sont conviés les parents.

Le choix des sorties

Nous demandons aux équipes de proposer une sortie par enfant par semaine de vacances et par mois pour les mercredis.

Les équipes d'animation ont alors la charge de choisir un lieu et une sortie à distance raisonnable (1h00 /1h30 de déplacement au maximum) en cohérence avec les objectifs pédagogiques et dans le respect du budget alloué.

Pour permettre aux équipes de disposer d'un plus large choix, nous réunissons régulièrement les directeurs des accueils afin qu'ils échangent sur leurs pratiques et leurs besoins. Nous mutualisons également nos moyens avec les autres accueils de loisirs dont nous avons la gestion sur le territoire.

8.7. Le temps de restauration

Entre 11h30 et 13h30 : en deux services en fonction de l'effectif de l'accueil de loisirs
Les animateurs déjeunent à la table des enfants en veillant à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du repas. Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (gestion du volume sonore, du comportement général ...).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Les enfants se servent seuls, avec les conseils ou avec l'aide d'un animateur.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture, l'équipe s'assurera d'un suivi sur la journée, en laissant la possibilité à cet enfant de se nourrir plus tard (gâteaux, desserts et fruits mis à disposition des enfants par l'équipe).

Il veillera toutefois à en informer les parents et à poser des limites claires pour que cela reste exceptionnel.

Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur assiette. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire.

Les parents seront informés le soir des éventuelles difficultés à s'alimenter de leur enfant.

8.8. Temps de repos

En maternel en particulier, suivant les besoins et/ou les demandes spécifiques des parents, un temps " sieste/repos ", dans le lieu réservé à cet effet, sera mis en place chaque jour pour les maternels. L'animateur référent mettra en fonction un système permettant un réel moment de calme, de détente et de repos par le biais, en exemple, d'une lecture de livre pour enfant et/ou sur fond musical. Les ateliers tournants permettront aux petits ayant fait une sieste, d'intégrer le groupe au fur et à mesure du réveil, respectant ainsi leur rythme journalier.

8.8.1. Le temps calme

Organisé après le temps de restauration, il permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. » (Voir charte temps calme)

9. Les chartes ifac Sartrouville Animation

9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation

Préambule : ces chartes viennent en complément de la charte et présentent les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation dans nos accueils de loisirs, elles peuvent évoluer en fonction des besoins.

Elles ont pour objectif, dans le cadre de nos différentes missions, d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elles engagent moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Elles ont été élaborées par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement en s'appuyant sur le tissu associatif local et en complémentarité avec l'école pour :

- Favoriser le choix de l'enfant en proposant des activités variées dans différents domaines (culturels, sportifs, jeux collectifs, artistiques, manuels, d'expressions, scientifiques), le rendant acteur de ses loisirs.
- Permettre le développement de l'enfant en fonction de ses capacités, de ses besoins et encourager son engagement.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Adopter un langage et une tenue appropriés à l'accueil des enfants et des familles.
- Accueillir le public avec bienveillance, sans préjugés, ni discrimination.
- Être valeur d'exemple.
- Garantir le respect des règles collectives, et le cas échéant, sanctionner de façon éducative.

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation. Une relation de qualité contribue à :

- Favoriser l'écoute et l'échange, garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.
- Apporter une réponse adéquate en fonction de l'interlocuteur, de la situation et du contexte.
- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs en aménageant des temps de parole.
- Garantir le vivre ensemble en mettant en place les règles de vie collective.

4. ACCUEIL DU PUBLIC => Les principes qui régissent l'accueil du public sont :

- Accueillir les enfants sans distinction de religion, d'origine et d'opinion. Un protocole individualisé permet l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Trouver sur chaque accueil, un pôle identifiable où un membre de l'équipe se tient à disposition pour accueillir, orienter et informer. L'affichage est à disposition pour transmettre les informations.
- Favoriser la transition des différents temps de la vie de l'enfant en étant à l'écoute de ses besoins.
- Organiser des moments d'échanges et de rencontres

5. AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIE => L'aménagement des espaces éducatifs et ludiques sur l'ensemble des structures, vise à :

- Permettre aux enfants, de jouer, d'explorer, de découvrir et de s'isoler en toute sécurité, en aménageant différents espaces identifiés (intérieur et extérieur), adaptés.



- Accompagner les enfants à l'appropriation des espaces, les sensibiliser à leur utilisation et leur rangement.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en leur permettant d'évoluer selon leur propre rythme.

6. SECURITE => *Nous garantissons dans nos accueils collectifs de tout mettre en œuvre pour*

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des différents publics accueillis dans le respect de la réglementation.
- Proscrire tout comportement violent.
- Instaurer des règles de vie pour faciliter le vivre ensemble.
- Offrir un environnement adapté aux publics et des locaux sécurisés.
- Respecter les règles d'hygiène.
- Garantir la capacité des équipes d'animation à prodiguer les premiers soins. Sur chaque site, un animateur est formé aux premiers secours.

9.2. Le temps récréatifs

« Un temps qui permet à l'enfant de participer à une ou plusieurs activités encadrées, dirigées ou non selon son choix. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES** => *Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et le développement de sa créativité. Elles favorisent son indépendance, sa dépense d'énergie, son évolution individuelle tout en lui permettant avec d'autres enfants le vivre ensemble et l'échange. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.*
2. **POSTURE EDUCATIVE** => *Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :*
 - Être à l'écoute des enfants et recueillir leurs attentes
 - Répondre aux besoins des enfants
 - Veiller au bien-être des enfants tout en assurant la sécurité physique, morale et affective
 - Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs
 - Faire respecter les règles de vie pour faciliter le vivre ensemble
 - Encadrer l'activité en fonction de l'envie de l'enfant en favorisant le laisser faire et/ou le faire avec
3. **QUALITE RELATIONNELLE** => *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant. Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps récréatif de l'enfant de :*
 - Permettre le choix en proposant des pôles d'activités variés, encadrés, dirigés ou non (jeux d'intérieur / d'extérieur calmes, de défoulement, culturels, sportifs, ludiques...)
 - Donner le choix à l'enfant d'être seul ou accompagné lorsque les locaux le permettent
 - Permettre à l'enfant, dans la mesure du possible, de changer d'activité durant le temps récréatif
4. **QUAND ET POUR QUI** => *Le temps récréatif concerne tous les enfants sans exception, il est mis en place :*



- À tout moment de la journée, après une activité dirigée et sur les différents temps d'accueil
- Au moins une fois dans la journée

9.3. Le temps calme

« C'est un temps individuel de récupération qui permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. »

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement. Elles respectent le rythme physiologique de l'enfant en lui permettant de se reposer, de s'apaiser et de se recentrer. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

5. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir de façon constante une attitude adaptée (vigilance, présence, écoute et participation)
- Être attentives aux besoins et aux demandes des enfants
- Avoir une vision d'ensemble du groupe
- Faire avec et laisser faire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Respecter le rythme de l'enfant
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs auprès de l'enfant
- Proposer, mettre en place et animer les activités

6. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps calme de l'enfant de :

- Proposer des pôles d'activités calmes (coin lecture, histoires suivies d'échanges, dessins, jeux de société, relaxation, musiques douces, petites activités manuelles...)
- Rendre possible des temps d'écoute et d'échanges avec ou sans l'adulte
- Laisser l'enfant décider de ne rien faire ou de participer à un des pôles proposés
- Permettre à l'enfant de s'allonger, de dormir ou de se reposer
- Organiser la sieste pour les petites sections de maternelle et de lever l'enfant s'il ne dort pas au bout de 30 minutes
- Proposer un temps calme dans les mêmes conditions que les enfants du même âge à ceux qui arrivent à 13h30

7. QUAND => Le temps calme est mis en place :

- Les mercredis et les jours de vacances, il a lieu dans la continuité du temps de repas
- Les jours de semaine pendant le temps périscolaire, le temps calme peut être mis en place à tout moment

9.4. Les règles de vie

« Les règles de vie garantissent la sécurité physique, morale et affective. Elles permettent de gérer la vie en collectivité, de limiter conflits et accidents. Elles facilitent le « vivre ensemble », l'appropriation des différents espaces et donnent des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES** => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de vie découlent du projet éducatif et du projet pédagogique, de la Charte éducative et du règlement intérieur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Les règles de vie visent à développer leur autonomie et leur socialisation.

2. **POSTURE EDUCATIVE** => Par l'instauration de règles de vie, les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Favoriser la vie en collectivité
- Accueillir tous les enfants dans leur diversité et leurs différences
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Permettre une équité entre les enfants, une cohérence entre les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux et avec les familles
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement positif et constructif auprès des enfants

3. **QUALITE RELATIONNELLE** => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de vie permettent de :

- Établir des repères chrono biologiques et des rituels permettant aux enfants, quels que soient leurs âges ou leurs handicaps, de se situer plus facilement dans l'espace et dans les différents temps de la journée
- Garantir l'hygiène corporelle, le respect des protocoles sanitaires et alimentaires personnalisés des enfants
- Respecter le rythme de vie de l'enfant
- Faire ou ne pas faire, ne pas terminer
- Changer d'activité
- Favoriser, à l'occasion des repas, la convivialité, le respect, le partage et l'éducation alimentaire
- Valoriser et accompagner l'enfant dans ses relations et ses réalisations
- Sécuriser les espaces de vie et de circulation
- Utiliser correctement le matériel, de le partager et le ranger

9.5. Sanctions et punitions

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement.

Elles favorisent la vie en collectivité et préviennent de tout acte négatif.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir un langage et un comportement constructif et positif auprès des enfants et des familles
- Créer un climat de confiance et une relation de qualité avec l'enfant (par exemple en partageant des moments privilégiés)
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités afin de favoriser son autonomie
- Avoir un positionnement équitable à l'égard des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte positif de l'enfant de :

- Favoriser la confiance et l'estime de soi en récompensant de façon verbale, individuelle ou collective, exceptionnellement de façon matérielle
- Encourager les enfants dans tout acte positif
- Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte négatif de l'enfant de :
- Proposer un retour au calme afin de faire redescendre la pression
- Dialoguer, questionner, faire réfléchir l'enfant dans le but de créer un mode de communication
- Avertir des conséquences de ses actes, le faire réfléchir à son geste qui peut entraîner une sanction, mettre en place une sanction réparatrice
- Responsabiliser l'enfant, lui faire prendre conscience de son acte, le faire participer à chaque fois que c'est possible à une réparation constructive et éducative
- Isoler, en cas de besoin, provisoirement l'enfant de façon adaptée
- Réunir selon la gravité de l'acte toute les parties concernées (parents, enfant, équipe d'animation)
- Relayer de façon directe sans intermédiaire, à chaque fois que c'est possible, les comportements négatifs de l'enfant, en se centrant sur les faits
- Équilibrer à chaque fois que c'est possible par les comportements positifs de l'enfant
- Rester impartial
- Sanctionner l'acte et non l'enfant

4. SECURITE DU PUBLIC => Afin de garantir la sécurité des enfants tout acte violent portant atteinte à la sécurité physique, psychologique et morale est formellement interdit. Les animateurs d'ISA refuseront de :

- Être violents verbalement, humiliants
- Adopter toute attitude autoritaire abusive
- Être moqueurs, dévalorisants, stigmatisants, discriminants, dénigrants
- Faire du favoritisme
- Priver un enfant de nourriture, d'activité ou de sortie (sauf en cas de mise en danger)
- Montrer le mauvais exemple (adulte, enfant)
- Appliquer des punitions collectives

9.6. Les règles de bon voisinage

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de bon voisinage découlent du projet éducatif, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des différentes chartes en vigueur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y être associés. Ces règles visent renforcer les notions de citoyennetés.

2. POSTURE EDUCATIVE => Par l'instauration de règles respectueuses de l'environnement des ACM, les équipes d'animation guident les enfants dans la considération des individus, ils s'engagent à :

- Favoriser la vie sociale en collectivité
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux.
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Soutenir une cohérence entre les enfants, les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement de référent exemplaire auprès des enfants

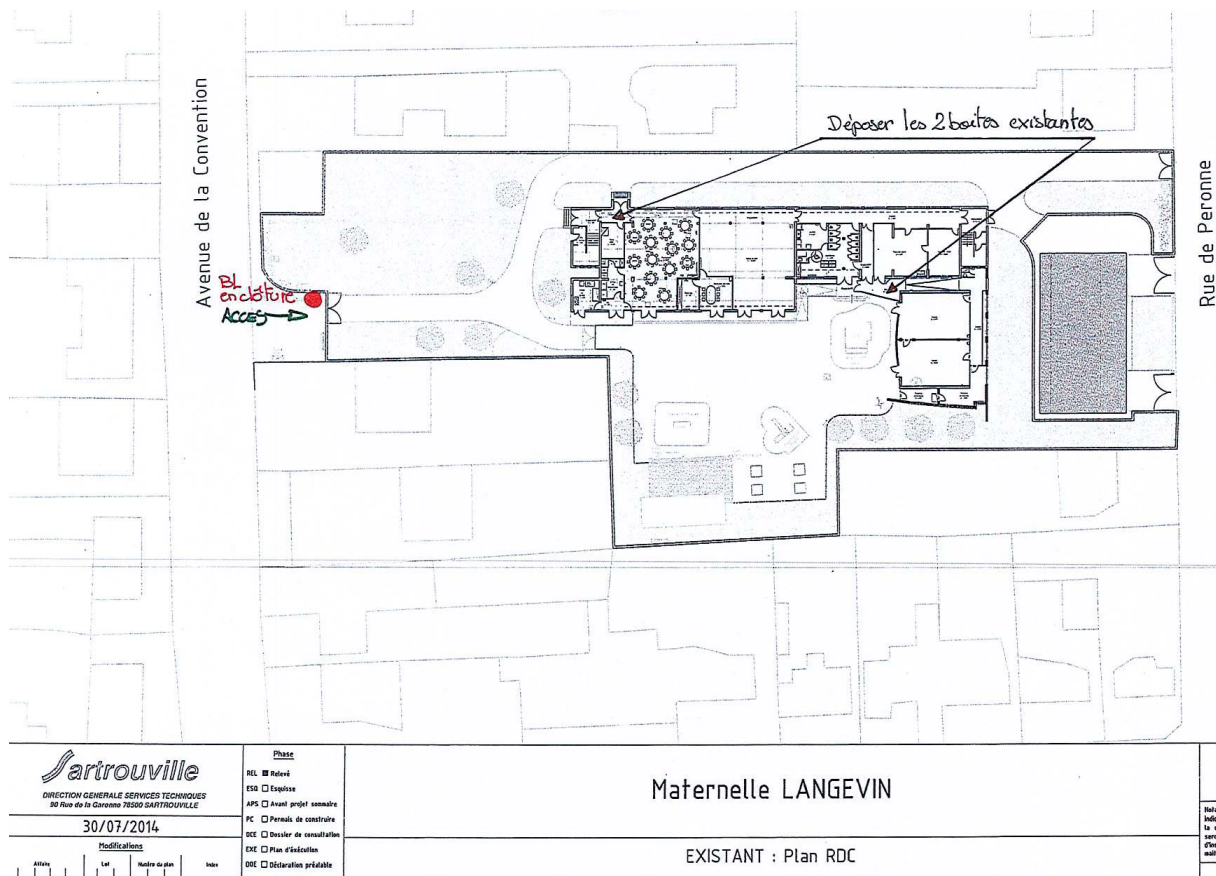
3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque structure.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de bon voisinage permettent de :

- Établir des règles de respect de l'environnement avec les enfants appliquées par tous
- Mettre en œuvre un affichage clair et ludique en direction du public
- Respecter et faire respecter le volume sonore en extérieur et intérieur
- Organiser des temps récréatifs avec du matériel adapté pour réduire le niveau sonore (malle pédagogique extérieure)
- Adapter l'activité aux lieux en tenant compte des règles établies
- Être particulièrement vigilants sur les comportements qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'autrui.

10. La sécurité bâtementaire

10.1 plan du bâtiment,



- position des alarmes incendies : il y en a quatre, à l'entrée du centre, dans le couloir du premier étage, dans la salle de restauration et dans la salle de motricité.
- position des extincteurs : Dans les couloirs à chaque bout, dans les salles d'accueil, dans la salle de motricité et dans la salle de restauration.
- point de rassemblement : dans la cour sous le préau.
- position des pharmacies, l'infirmier ou pharmacie : dans le bureau.

10.2. Le fonctionnement des pharmacies

La pharmacie est disposée dans le bureau, c'est le lieu où les animateurs apportent les différents soins nécessaires pour les enfants. Chaque soin est consigné dans le cahier d'infirmier. La personne en charge de l'accueil informe les parents ou si nécessaire les parents sont appelés.

10.3. Listes des documents obligatoires à afficher

- Fiche de déclaration d'un ACM SH + récépissé de la déclaration
- Registre de présence des enfants (listing ou tablette)
- Fiches sanitaires dématérialisées (tablette) et protocoles d'accueil individualisé
- Projet éducatif de l'organisateur

- Projet pédagogique de la structure + projet de fonctionnement
- Accès au registre de sécurité + l'avis relatif au contrôle de sécurité
- Cahier de soins
- Fiches de renseignements animateurs (Diplômes / vaccinations / casier judiciaire)
- Attestation d'assurance
- Les menus
- Les numéros de téléphone indispensables (Directeur du site / numéros d'urgence / numéros des différents accueils / astreintes des directeurs)
- Les consignes à tenir en cas d'incendie
- Interdiction de fumer
- Planning d'activités
- Liste du personnel et horaires de travail des salariés
- Recommandation départementale des Yvelines DDJSCS
- Cahier de transmission
- Plan canicule
- Planning d'activités
- Fiche posture Vigipirate

